UQÀM | Département de mathématiques
FACULTÉ DES SCIENCES
Université du Québec à Montréal

MAT4681 Statistique pour les sciences

Professeur: Simon Guillotte | bureau PK-5430 | guillotte.simon@uqam.ca
- disponibilité: mercredi 15h-17h
- horaire du cours: mercredi 18h-21h | travaux pratiques: vendredi 18h-20h
- démonstratrice: Adèle Danielle N'cho

Description générale

L'objectif de ce cours de 3 crédits est d'introduire l'étudiant aux principes fondamentaux des probabilités, de la statistique, ainsi que l'application de ces concepts dans un cadre scientifique.

Contenu

1. Rappels mathématiques et notation sigma
2. Statistiques descriptives
3. Éléments de probabilités
4. Variables aléatoires et espérance
5. Distributions échantillonnales
6. Estimation de paramètres
7. Tests d'hypothèses
8. Régression

Travaux pratiques

Une liste de problèmes sera distribuée sur Moodle à chaque semaine. La séance des travaux pratiques sera divisée en deux parties. Dans la première partie, on y présentera les solutions de ces problèmes et durant la seconde partie, on y proposera une nouvelle liste de problèmes à résoudre sur place. Aucun solutionnaire ne se retrouvera sur Moodle. L'étudiant est responsable de sa participation à la séance.

Évaluation

Évaluation	% de la note finale	Dates
Examen intra	50	mercredi 19 octobre, 18h00-21h00
Examen final	50	mercredi 14 décembre, 18h00-21h00

Référence (non-obligatoire)

Ross, S. M. (2020), *Introduction to probability and statistics for engineers and scientists*, Academic Press.

Note importante. La note zéro pour une évaluation est automatique dans le cas (1) d'une absence ou (2) du plagiat, voir le Règlement 18 ci-joint.

UQÀM | Université du Québec à Montréal

Politique nº 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Pour consulter la politique nº 16 :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf

Services offerts :

Pour obtenir de l'aide, faire une divulgation ou une plainte :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514 987-0348
calacs@uqam.ca
trevepourelles.org

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :
514 987-3185
Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Avril 2019

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par un.e étudiant.e, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFOSPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.